

Quelles alternatives aux fonds monétaires ? Quels fonds par défaut dans les dispositifs d'épargne d'entreprise ?

Quelques questions à se poser ?

La présente synthèse a été inspirée par la table ronde de l'*Observatoire EPS* de l'Épargne d'Entreprise qui s'est tenue le 22 mars 2016. Nous remercions tout particulièrement pour leurs contributions essentielles :

- **Christophe Belhomme**, Head of Investment Office - **ABERDEEN AM**
- **Hervé Lavis**, Directeur Rémunération & Contrôle de Gestion Sociale - **SUEZ**
- **Nagi Nasr**, Head of Alternative Solutions - **CANDRIAM**
- **Mikaël Pacot**, Head of Money Market - **AXA IM**
- **Patrice Plouvier**, Responsable des Solutions Financières Epargne Retraite Entreprise - **AXA**

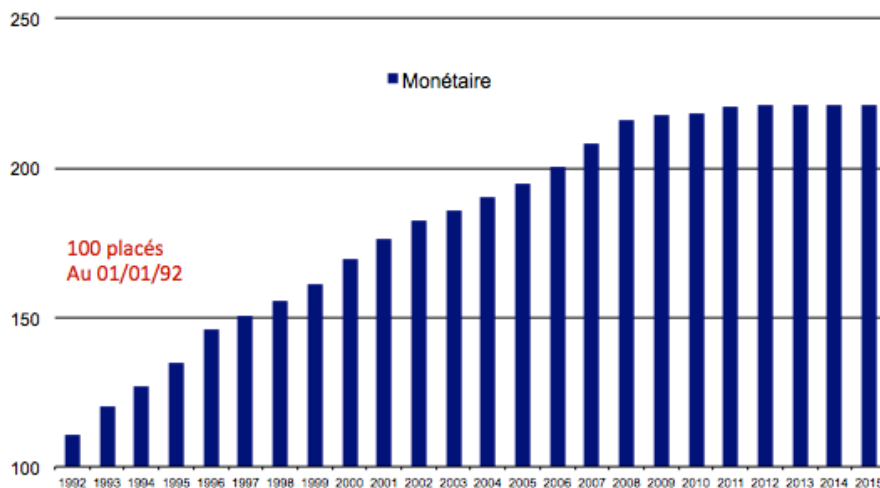
EN RESUME...

- Pour ceux qui en douteraient encore, **la situation des taux négatifs va durer**. Il est utopique de penser que les fonds monétaires pourraient s'affranchir de leur univers d'investissement et du contexte réglementaire pour produire des rendements positifs. Dans l'environnement actuel où le coût du risque est totalement biaisé par l'action des banques centrales, le profil rendement / risque des actifs monétaires et obligataires est asymétrique : ajouter plus de risque n'apporte que peu de rendement additionnel. Les temps ont changé et **il faut savoir accepter des rendements plus faibles en attendant des jours meilleurs...**
- Pour les salariés qui épargnent dans leurs dispositifs dans une **optique de moyen terme**, il est impératif de prendre conscience que le risque de pouvoir d'achat prime sur le risque de perte en capital. **Le monétaire n'est donc probablement pas la bonne solution** pour eux. Les alternatives existent (fonds diversifiés ou flexibles prudents, fonds de gestion « alternative »...). Ils doivent néanmoins réaliser que **le surcroît de rendement visé nécessitera une prise de risque accrue** et que **l'objectif de rendement/risque doit être considéré à terme (5 ans par exemple) et non jour après jour**. Dans ce contexte, des fonds millésimés auraient du sens (mais nécessitent des encours significatifs).
- Des solutions financières relativement sophistiquées peuvent être utilisées. Attention cependant. Sécurité, liquidité et rentabilité ne peuvent se combiner parfaitement. L'investisseur devra faire des choix et déterminer ses priorités. L'entreprise pourra aider en proposant des gammes simples avec des fonds aux profils bien identifiables. Pour beaucoup d'entreprises, il ne s'agira pas de revenir sur le fonds monétaire comme fonds par défaut. **Néanmoins en sensibilisant le salarié sur les perspectives monétaires, voire obligataires, et en proposant des alternatives simples, l'entreprise limitera les encours placés en monétaires par méconnaissance.**
- **L'extension de la gestion pilotée aux PEE constitue une piste intéressante** puisqu'elle permettrait de contourner les limites qu'induit le choix d'un seul fonds par défaut pour tous les salariés. Ces derniers bénéficieraient d'un choix par défaut adapté à leur horizon de placement, voire à leur tolérance au risque en cas de grilles multiples. Les épargnants pourraient aussi bénéficier de fonds sous-jacents relativement sophistiqués sans complexifier leur choix.
- Quelles que soient les solutions retenues, **une prise de conscience du salarié sera nécessaire, exigeant un effort de communication de la part de l'entreprise et du teneur de compte**, mais aussi un socle de connaissances économiques et financières qui font souvent défaut. Une prise de risque maîtrisée s'avérera « gagnante » la plupart du temps mais nécessitera de la constance et de l'opiniâtreté de la part du salarié. Deux qualités qui ne seront obtenues qu'à la condition que le salarié agisse en connaissance de cause.
- La persistance de taux d'intérêts bas, voire négatifs, nous obligera à poursuivre la réflexion. **Cette situation, en apparence défavorable à l'épargnant, sera peut-être en définitive le catalyseur qui fera de l'épargne d'entreprise une épargne à plus long-terme, mieux investie et plus performante pour les salariés.**

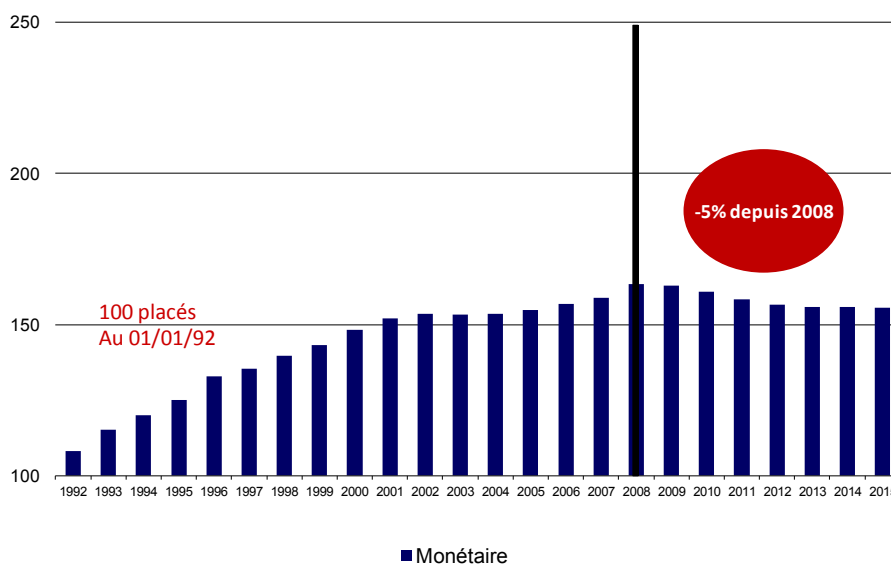
LES FONDS MONÉTAIRES

Un peu d'histoire...

- Les rendements nominaux stagnent depuis 2008.



- Les rendements réels (ie. Inflation déduite) sont négatifs depuis 2009. La perte de pouvoir d'achat cumulée à 2015 atteint 5%. La problématique des rendements (réels) négatifs sur le monétaire n'est donc pas nouvelle.



- Élément nouveaux : les taux d'intérêt négatifs finissent par être répercutés sur les épargnants. Les sociétés de gestion ne pouvant plus réduire davantage leurs frais de gestion. Le principe de réalité reprend donc le dessus et met en évidence que le fonds monétaire ne protège plus strictement ni en termes réels, ni en termes nominaux le capital.

Quelles alternatives aux fonds monétaires ? Quels fonds par défaut dans les dispositifs d'épargne d'entreprise ?

Quelques questions à se poser ?

Comment en sommes nous arrivés là ?

- Depuis la crise, croissance et inflation sont faibles (proche de 0%). Le mandat de la Banque Centrale Européenne (BCE) est d'atteindre une inflation légèrement inférieure à 2%. Le compte n'y étant pas, la BCE se doit de mener une politique monétaire très accommodante et emploie pour ce faire des mesures non conventionnelles (taux négatifs, opérations de refinancement long terme pour les banques, achats d'obligations longues...) auxquelles elle n'avait jamais eu recours jusqu'à la crise de 2008.
- **L'objectif de la BCE est de « taxer » la liquidité pour contraindre les investisseurs à prendre plus de risques pour trouver du rendement**, faire baisser le loyer de l'argent, pousser les banques à prêter et les entreprises à investir.
- A terme, la relance de l'activité devrait entraîner des tensions sur les salaires et sur les prix et donc de l'inflation. Malheureusement, ces efforts sont contrecarrés par :
 - des éléments structurels : les réglementations Solvency II pour les assureurs et Bale III pour les banques leur imposent des ratios de solvabilité plus exigeants et encouragent donc une réduction des risques
 - des facteurs conjoncturels puissants : la baisse des prix de l'énergie et des matières premières fait baisser les coûts de production et l'inflation.
- Des actions supplémentaires sont donc à attendre de la part de la BCE. Nous n'en avons pas fini avec les taux monétaires durablement bas, voire négatifs.

Existe-t-il des marges pour améliorer les performances du monétaire ?

- Tout a déjà été fait. **La marge de manœuvre pour améliorer la performance des fonds monétaires est quasi inexistante**. Les fonds ont déjà allongé la maturité de leurs investissements, augmenté leur vie moyenne et accru la part des notations les plus faibles (BBB)
- On pourrait essayer d'aller encore un peu plus loin dans cette direction mais :
 - il faut rester dans les limites imposées par la réglementation
 - le profil de risque est asymétrique : on ajoute du risque mais pour quasiment pas de rendement supplémentaire
- **Il convient de s'interroger sur son horizon de placement et son appétit au risque pour s'assurer que le monétaire est le bon vecteur d'investissement**. Une fois ces préalables vérifiés, il faut reconnaître cette asymétrie entre rendements et risques du fait des biais induit par la politique monétaire de la BCE et savoir se satisfaire des faibles rendements. La performance d'un fonds monétaire ne doit pas être comparée à celle d'un fonds obligataire ou action : ils n'ont pas la même vocation.
- Les sociétés de gestion ont comprimé au maximum les frais qu'elles prélèvent. Le fait de prélever ou non les frais de gestion n'enrayera pas la baisse des rendements du monétaire, ni n'empêchera les performances de franchir la frontière des rendements négatifs. Plutôt que de voir un risque de fuite, on devrait y voir une opportunité, celle de diversifier son épargne. Une bonne diversification est sans doute l'une des clés à la volatilité élevée et aux taux négatifs.

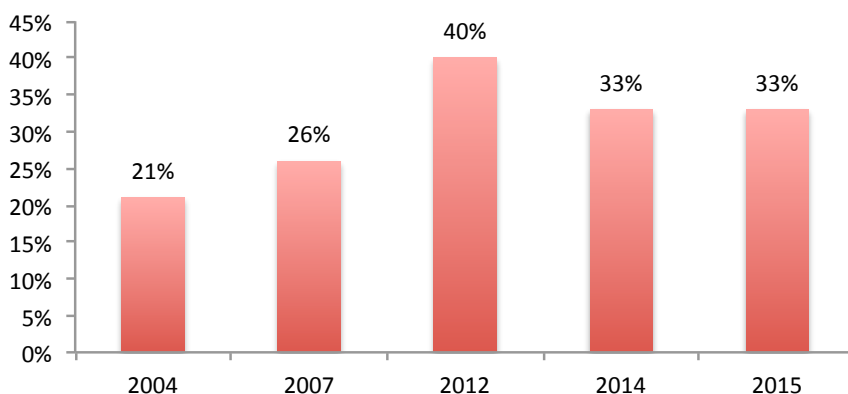
Quelle perception du monétaire dans les entreprises ?

- Selon les données publiées par l'AFG, **le monétaire reste plébiscité par les salariés : Un tiers de encours diversifiés sont investis en monétaire**. Un pourcentage qui a connu une forte augmentation après la crise de 2008, et alors que les performances du monétaire n'ont cessé de baisser depuis, les encours investis dans cette classe d'actifs sont néanmoins restés élevés.

Quelles alternatives aux fonds monétaires ? Quels fonds par défaut dans les dispositifs d'épargne d'entreprise ?

Quelques questions à se poser ?

Le Monétaire en % de encours diversifiés
d'épargne salariale



- Le temps d'une rémunération sans risque est révolu. Il est cependant probable que bon nombre de salariés n'en soient pas conscients ce qui nécessite un important travail de sensibilisation. Il faut néanmoins garder à l'esprit que c'est l'argent des salariés et non de l'entreprise. Les dispositifs sont certes gérés par l'entreprise, car elle définit les placements par défaut ce qui crée une responsabilité, mais l'employeur ne saurait se substituer au salarié dans la décision d'investissement.
- Le placement monétaire est parfois aussi lié à un problème d'ignorance financière en France et d'aversion prononcée au risque. C'est là où l'employeur se doit de palier au mieux à ses biais sans se voir reprocher par le salarié d'investir sur tel ou tel support. Un équilibre toujours difficile à trouver.
- Par ailleurs, il ne faut pas non plus diaboliser le monétaire. Le monétaire reste indispensable dans une gamme de fonds. C'est encore la solution la moins risquée pour les plus averses au risque. Avec les exonérations fiscales et sociales et, éventuellement, un abondement, cela peut constituer un investissement tout à fait rationnel.

Comment les sensibiliser et les alerter sur les perspectives du monétaire ?

- Il est fort probable que les salariés surestiment encore la performance du monétaire.
- Pour une entreprise, autant il serait anormal de conseiller les salariés dans leurs placements, autant il est de sa responsabilité de faire en sorte que ces derniers soient informés. Ainsi le teneur de compte peut véhiculer l'information depuis son site internet, et l'entreprise le relayer via l'intranet maison. Il faut malheureusement avoir conscience que seule une partie de la population est touchée.
- Le fait d'avoir une gamme bien délimitée, la possibilité de faire des arbitrages, et l'existence de fonds alternatifs dans la gamme sont autant de points à mettre en avant dans la communication vers les salariés.
- Coté teneur de compte : la sensibilisation passe par la multiplication des supports de communication (vidéos sur les classes d'actifs, information régulière, présentations sur site). C'est assurément un domaine où tout le monde peut progresser, d'autant que le besoin d'être informé et de comprendre est encore plus important aujourd'hui qu'hier.
- On voit également émerger avec la technologie des « robo-advisors ». L'idée peut sembler séduisante et peut d'ailleurs l'être. Attention toutefois aux paramètres que l'on intègre dans ces robots (performances passées ou anticipées ?...) et à la compréhension que pourront en avoir les salariés. Le robo-advisor pourra éventuellement être d'une aide précieuse à la condition que l'utilisateur en comprenne les limites ce qui paradoxalement nécessite une culture économique et financière plutôt poussée. Enfin, n'oublions pas que ce n'est pas parce que l'on dématérialise le conseil que l'on n'en fait pas. Il faut rester très prudent et chaque teneur de compte pourra avoir une position différente sur le sujet qui dépendra de son contrôle des risques interne.

Quelques questions à se poser ?

Quelle est la fonction du monétaire ?

- Afin de déterminer s'il existe des alternatives au monétaire, encore faut-il savoir à quoi il sert.
- Historiquement, c'était un placement supposé sécurisé qui permettait au salarié d'avoir la certitude de retrouver son capital investi à la sortie.
- Si les taux d'intérêt négatifs tempèrent cette définition, **le fonds monétaire reste le fonds le moins risqué, c'est à dire celui qui protège le mieux le capital.**
- **Il est très utile pour des placements à court terme** et rassure dans un pays comme la France où la culture financière est peu développée.

Existe-t-il des solutions alternatives qui remplissent la même fonction que le monétaire ?

- **Il n'y a pas de solution strictement équivalente au monétaire qui permette de maintenir la valeur nominale de son placement à très court terme** tout en offrant un rendement régulier. Toutefois, beaucoup de salariés n'ont pas un horizon aussi court terme.
- En revanche avec les rendements négatifs à court terme, le monétaire ne parvient plus lui même à remplir cette fonction. Le compte à terme est peut être la dernière option qui se rapproche le plus du concept monétaire mais il est rare que cette option soit offerte aux salariés dans les PEE.
- S'il n'existe pour ainsi dire pas d'alternatives au monétaire dans sa fonction originelle, il existe néanmoins des solutions qui permettent de générer un rendement tout en contrôlant étroitement le risque pour limiter la perte en capital.

Pourquoi les salariés investissent-ils en monétaire ?

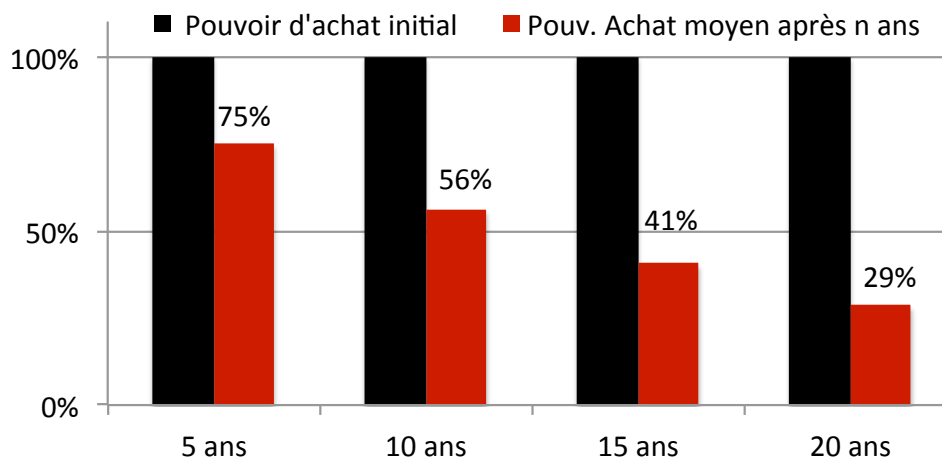
- **Beaucoup de salariés n'expriment pas de choix et investissent par défaut.** A titre d'exemple révélateur, une grande société cotée a observé qu'en moyenne sur 10 ans, 30% des salariés n'exprimaient pas leur choix.
- On peut imaginer qu'ils ne savent pas toujours bien pourquoi. **Ils vivent sans doute dans le souvenir d'un placement historiquement sans risque et néanmoins rémunérateur.**
- Dans cette même entreprise, le cas du PERCO est encore plus flagrant. Cette fois-ci, en gestion libre, et non par défaut, 60% des avoirs des 18-30 ans sont en monétaire, mais aussi près de 50% des avoirs de 30-60 ans. L'optique d'un déblocage anticipé pour cause d'acquisition de la résidence principale ne peut expliquer à lui seul une telle concentration sur le monétaire.
- Il y a manifestement comme un « malentendu ».

Bonnes et mauvaises raisons d'investir en monétaire ?

- Les bonnes raisons : **L'épargnant recherche la sécurité maximale à court terme.** Ses motivations peuvent être de : réduire le risque de son portefeuille en anticipation d'une baisse des marchés financiers, **la sécurisation de son épargne dans l'optique d'un déblocage...** Comme nous l'avons vu, il n'existe alors pas de véritable alternative au monétaire. De plus, le cadre social et fiscal avantageux, et l'abondement éventuel peuvent en faire un placement attrayant pour les adeptes du moindre risque.
- **Les mauvaises raisons : L'épargnant veut une prise de risque minimale, mais dans une optique de moyen-long terme.**
 - Dans ce cas, il commet le plus souvent une erreur, car **le monétaire ne lui apportera qu'une quasi protection de son capital**
 - Or, **son objectif ne doit pas être la préservation du capital mais la préservation de son pouvoir d'achat.**
- Le graphique ci-dessous illustre notre propos. **De 1900 à 2015, en France, un capital de 100 aurait perdu en moyenne 25% de son pouvoir d'achat au bout de 5 ans, 44% au bout de 10 ans et plus de 50% au bout de 15 ans** du fait de l'érosion monétaire.
- Si les allocations monétaires sont si importantes et étonnantes notamment dans le cas du PERCO où l'horizon d'investissement est théoriquement très long, c'est que la notion de risque n'est pas correctement perçue. Les salariés confondent à tort protection du capital (pertinente à court terme) et protection du pouvoir d'achat (pertinente à moyen-long terme).

Quelques questions à se poser ?

Capital garanti, pouvoir d'achat et horizon de placement (source : INSEE 1900-2015)



- Compte tenu des niveaux de taux d'intérêts actuels et des anticipations qu'ils incorporent, à horizon 5 – 10 ans, le monétaire est probablement la classe d'actif la moins à même de protéger le pouvoir d'achat qui doit pourtant être l'objectif numéro un de la majorité des salariés.
- Se satisfaire de ne protéger que son capital lorsque l'on a un horizon de 5 ou 8 ans (comme l'épargnant type en épargne salariale), c'est ignorer l'essentiel. A moyen terme, l'épargnant en monétaire a de plus fortes chances de voir son pouvoir d'achat diminuer que s'il investit sur un fonds diversifié.
- Paradoxalement, un fonds diversifié de profil prudent à équilibré avec une allocation action de 20 à 30% par exemple maximise davantage les chances de maintenir et même d'accroître le pouvoir d'achat à moyen terme qu'un fonds monétaire. Une allocation action permet d'investir sur un actif réel qui prémunie au moins en partie de l'érosion monétaire dans la durée.
- Il y a donc souvent confusion dans l'esprit des salariés entre le monétaire qui protège le capital à court-terme (1 ou 2 ans par exemple) et qui a toute sa raison d'être si tel est l'objectif que le salarié s'est fixé, et l'objectif de préservation du pouvoir d'achat à moyen terme qui s'applique vraisemblablement une majorité de salariés et pour lequel le fonds monétaire n'est probablement pas la bonne solution. Contrecarrer ce « réflexe » qui consiste à placer par prudence son épargne en monétaire nécessite donc beaucoup de pédagogie sur la notion et la nature du risque.

Comment vulgariser la notion de risque ?

- La notion de risque est parfois difficile à appréhender. Il faut revenir à la notion simple de « combien puis-je perdre ? ». Les institutionnels utilisent de plus en plus des notions de perte maximale ou de Value at Risk (% du capital qui peut être perdu). Ces indicateurs de risque ne doivent pas être interprétés comme des garanties formelles mais comme des objectifs, des ordres de grandeur, et des limites à ne pas dépasser. Par exemple un institutionnel définira son cahier des charges comme suit : obtenir un rendement de 2% avec l'objectif de limiter la perte en capital à 3% sur un horizon de trois ans.
- Les indicateurs de risque sont multiples : échelle AMF (mais non proportionnelle, ie un risque 6 est plus de 2 fois plus élevé qu'un risque 3) ou volatilité. Ces indicateurs largement mis à disposition sont pourtant faciles à interpréter.
- Il existe des règles statistiques simples qui fournissent de bons points de repère. Par exemple, si un placement affiche une volatilité de 3%, plus de 9 fois sur 10, sa performance devrait être comprise dans un intervalle de plus à moins deux fois sa volatilité, soit entre -6 et +6%.

Quelles alternatives aux fonds monétaires ? Quels fonds par défaut dans les dispositifs d'épargne d'entreprise ?

Quelques questions à se poser ?

- De plus, observer historiquement sur une dizaine d'années par exemple (donnée que l'on trouve en général dans le DICI) les performances (moyenne, minimum, maximum) sur différents horizons permet de se faire une idée du risque encouru et de la vitesse à laquelle ces pertes peuvent être récupérées. A cet égard, le salarié dispose d'un énorme avantage puisqu'il a potentiellement 5 ans d'investissement devant lui.
- Enfin, pourquoi ne pas présenter dans les fiches de reporting outre les performances contre un indice de marché, les performances contre l'indice des prix à la consommation (ie inflation) pour mettre en évidence la primauté à protéger le pouvoir d'achat plutôt que le capital investi?

QUEL FONDS PAR DEFAULT EN EPARGNE ENTREPRISE ?

Le monétaire répond à un vrai besoin pour un certain nombre de salariés et de ce fait a toute sa place dans les dispositifs d'épargne d'entreprise. Pour autant, pour un épargnant qui dispose d'un horizon de placement à moyen-terme, le monétaire n'est probablement pas la meilleure solution.

- S'il n'est pas facile de répondre à la question du fonds par défaut, c'est justement parce que dans l'idéal, il ne devrait pas y avoir un fonds par défaut mais des fonds par défaut selon l'horizon de placement du salarié et sa tolérance au risque.
- Une chose est sûre : le placement par défaut doit être peu risqué. La subtilité tient cependant au fait que le risque ne doit pas nécessairement se concevoir comme la perte en capital à court-terme mais la perte de pouvoir d'achat à moyen-terme.
- Il est donc primordial de présenter des produits dont la gestion du risque fait clairement partie des objectifs. Les objectifs doivent être exprimés à la fois en termes de rendement espéré et de perte maximale tolérée sur l'horizon d'investissement recommandé.
- Il faudrait définir des choix d'investissement non pas par rapport à des allocations mais à des niveaux de risque facilement repérables par le salarié (par ex. avoir neuf chances sur dix de ne pas perdre plus de 4%). Les fonds devraient annoncer un objectif de rendement cible sur un horizon donné. De son côté, le salarié ne doit pas interpréter l'objectif comme un rendement positif obtenu chaque année mais un rendement visé sur l'horizon d'investissement recommandé.

Fonds diversifiés, flexibles, garantis, de gestion « alternative » ?

- Toutes ces stratégies ont en commun : des objectifs de performance absolue, de gestion du risque et de moindre dépendance à l'évolution des marchés. Mais cela a un prix : une plus grande dépendance vis-à-vis des techniques de gestion et du savoir-faire du gérant. On reporte donc une partie du risque sur la sélection du « bon » gérant.
- Il convient de distinguer deux grandes familles de fonds :
 - Les produits sans garantie qui offrent des objectifs de rendements cibles supérieurs à l'inflation (ie. monétaire +1%) sur un horizon d'investissement moyen terme (1 à 2 ans par exemple) avec un risque de perte en capital historiquement faible. On y trouve:
 - L'approche « total return » : le principe est de profiter de la hausse des marchés en gérant le risque de perte par une diversification accrue, des stop-loss et des couvertures systématiques en cas de fortes tensions sur les marchés.
 - La « Gestion alternative » dite « décorrélée » de la performance des marchés financiers : le moteur de performance est une poche d'arbitrage (par exemple des fonds long & short sur les actions). Ces stratégies sont moins sensibles à l'évolution des marchés que l'approche total return, mais en cas de risques extrêmes, ces gestions alternatives peuvent être négativement affectées.

Quelles alternatives aux fonds monétaires ? Quels fonds par défaut dans les dispositifs d'épargne d'entreprise ?

Quelques questions à se poser ?

- **Les produits avec garantie. Ils sont structurés pour offrir une garantie de capital.** En général on achète une obligation « sans risque » (OAT par exemple) et on utilise les coupons futurs pour acheter des instruments optionnels notamment qui permettront de profiter de la hausse d'un actif ou marché financier. En combinant l'obligation et la participation au profit en cas de hausse de l'actif ou du marché financier de référence, on obtient un produit avec garantie de capital et un rendement positif si le sous-jacent de l'option d'achat progresse. Le problème tient au fait qu'actuellement le taux des obligations d'Etat supposées sans risque est négatif. Avec les coupons négatifs on ne peut donc pas acheter d'instruments optionnels qui permettent de profiter de la hausse éventuelle des marchés. Il faut alors investir sur une obligation privée de bonne qualité (par exemple, une banque de rating A) pour obtenir à 5 ans un rendement de l'ordre de 0.50% qui permette d'acheter des options pour profiter d'une hausse éventuelle.
- **En définitive, quelle que soit la solution envisagée, il existe un risque de performance négative :** défaut de paiement de l'émetteur de l'obligation dans le cas du produit garanti ou déception sur la performance dans le cas de solutions sans protection de capital.
- **Prudence donc sur ces stratégies de gestion « alternative », car il y a forcément un « déplacement » du risque vers d'autres facteurs.** Il ne s'agit pas d'aller investir sur des produits peu liquides qui donnent l'illusion d'être peu sensibles aux fluctuations de marché. Certains risques sont acceptables (et souhaitables), d'autres indésirables
 - **Les indésirables : les « risques extrêmes »** se caractérisent par une accélération des pertes dans un scénario défavorable. Ces risques sont clairement non souhaitables.
 - **Les acceptables : le risque sur la technique de gestion et/ou le savoir-faire du gérant.** Ce risque ne peut être acceptable qu'au terme d'une étude approfondie de la stratégie visant à sélectionner des gestions qui ont une bonne maîtrise de la gestion du risque et qui sont suffisamment flexibles pour pouvoir protéger le portefeuille en cas de forte turbulence.

Fonds par défaut. Quelques autres pistes de réflexion ?

- **Plus traditionnels, mais néanmoins efficaces sur la durée, les fonds diversifiés ou flexibles de profil prudent** (présentant typiquement une exposition action de l'ordre d'un quart à un tiers du portefeuille) constituent une alternative simple. **Ne pas perdre les salariés par excès de sophistication demeure un impératif.** En retenant des solutions financières complexes, on prend le risque de ne toucher qu'une petite fraction des salariés.
- **La grille de gestion pilotée par défaut, à l'image de ce qui se fait dans le PERCO, constitue aussi une alternative simple incorporant une diversification importante et une désensibilisation automatique.** De telles grilles peuvent intégrer des fonds diversifiés (actions, obligations...) même relativement complexes (gestions alternatives,...) sans nécessiter que le salarié en maîtrise tous les détails. Ce dernier n'ayant qu'à déterminer son horizon d'investissement. **Cette solution reconnaît de fait qu'il est préférable de proposer non pas un fonds par défaut dans le dispositif d'épargne mais plutôt des allocations automatiques dans différents fonds (définies par la grille pilotée) selon l'horizon d'investissement retenu.** Enfin, le salarié multiplie alors ses points d'entrée (ie ventilation dans les différents fonds de la grille à chaque versement) et bénéficie d'une désensibilisation progressive, minimisant le risque de fixing (ie le fait d'investir une grande partie de son épargne à un moment bien précis et sur un seul niveau de marché donné).
- Ces solutions traditionnelles ne sont pas plus chères et les frais de gestion se situent généralement entre ceux d'un fonds obligataire et d'un fonds actions pour les fonds diversifiés et flexibles.
- Pour les entreprises qui ne souhaitent pas remettre en cause le monétaire comme fonds par défaut, mais qui ne se résignent pas pour autant à laisser les salariés surinvestir le monétaire par méconnaissance, **la solution peut consister à proposer une gamme limitée de fonds, avec des alternatives simples comme des fonds diversifiés faciles à appréhender.** Il s'agit de sensibiliser le salarié, éclairer son choix, même si le fonds par défaut demeure monétaire. Certaines entreprises mêlant dans leurs gammes des fonds multi-entreprises et des fonds dédiés pourront par exemple mettre en avant un fonds diversifié dédié aux couleurs de l'entreprise qui constituera une alternative intéressante et sécurisante par rapport au monétaire dans une optique de moyen terme. Ces fonds diversifiés, sans être les fonds par défaut, malgré un risque mesuré devront alors être clairement identifiables et sélectionnés en connaissance de cause par le salarié.